

Image not found or type unknown



Augmentaion tres forte de l'icc, superieure à 25%

Par **peperecheval**, le **02/02/2009** à **14:28**

bail commercial de 2000 et vu l'indice ICC, le loyer a augmenté de pres de 43% en 2009, super....., mais le locataire revendique cette hausse de plus de 25%, et appelle à un retour de loyer de 20% par rapport au départ sinon direction le tribunal de commerce pour statuer....(car augmentation de plus d'un quart..),rnque dois je dire et effectuer...? merci